
CESER	:	5 décembre 2011
Intervention n°	:	7
Document	:	PNR Golfe Morbihan
Thème	:	Intervention générale
Orateur	:	Jean-François LE TALLEC

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux sur la relance du projet de parc naturel régional du golfe du Morbihan.

Compte tenu de l'absence de consensus à l'issue de la consultation des collectivités concernées, le Conseil régional propose la relance de la procédure de classement du projet de parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

Les acteurs économiques souhaitent saisir cette initiative pour rappeler un certain nombre d'éléments qu'ils ont pour partie déjà évoqués au sein de cette instance en mars 2010 :

- d'une part, ils rappellent que le Golfe du Morbihan et le littoral font déjà l'objet d'un nombre important de mesures de protection, et qu'un **risque réel existe de décourager toute initiative économique sur le territoire** à force de générer de l'instabilité juridique et de multiplier les contraintes.
- ils soulignent d'autre part que le développement économique faisait plutôt figure de parent pauvre du projet de parc naturel régional **en volume, en contenu, et en gouvernance** et espèrent que cette relance du projet de parc naturel sera l'occasion de redonner une vraie place à l'économie.
- Ils notent par ailleurs que l'orientation préconisant une gestion économe de l'espace rejoint l'une des préconisations formulées par les chambres consulaires dans le cadre de l'étude sur le foncier économique parue en 2009, mais que cette même étude réactualisée le mois dernier affirme la nécessité de **garantir la préservation des besoins de l'économie productive**. Ce point n'était pas pris en compte dans le précédent projet.
- Ils souhaitent en outre voir **développés les échanges et partenariats avec les structures de développement économique et les associations de professionnels**, et proposent de les associer en amont, dès le stade de gouvernance du projet.

- Enfin, ils relaient la crainte exprimée par des entrepreneurs de l'émergence d'une nouvelle **charge financière** collective sans valeur ajoutée évidente par rapport aux dispositions législatives et réglementaires existantes, notamment les Scot et PLU, et le « Grenelle 2 » de l'environnement. Le coût envisagé est proche de 3 millions d'euros par an, globalement financés par l'impôt (régional, départemental ou local, c'est un prélèvement supplémentaire aux yeux des entreprises régionales).

Je vous remercie de votre attention.